

**PROCES-VERBAL
DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS
DU 10 NOVEMBRE 2017**

MEMBRES PERMANENTS			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES			
Représentant des Conseils Départementaux	DISSAUX Jean-Claude	Excusé	Mandat à M.RAOULT
Représentant des Conseils Départementaux	HAUSSOULIER Stéphane Vice-Président	Excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	COTEL Jacques	Excusé	Mandat M.DEFLESSELLE
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	DEFLESSELLE Claude	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RAOULT Paul	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RINGOT Bertrand	Excusé	
REPRESENTANTS DES USAGERS			
Représentant des Associations agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	SKIERSKI Daniel	Présent	
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	BARBIER Luc	Présent	
Représentant des Professions Industrielles	LUCQ Chantal	Présente	
Représentant des Consommateurs	SIX Alain	Excusé	Mandat à M.BARBIER
Autres Usagers / Professions agricoles	FAICT Olivier	Présent	
Autres Usagers / Professions industrielles	LEMAY Patrick - Président	Présent	
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS			
Directeur de l'ARS de NPDCP ou son représentant	RICOMES Monique	Excusée	
DRAAF NPDCP par intérim ou son représentant	MAURER Luc	Excusé	Représenté par Mme LACOMBLEZ
DREAL NPDCP, délégué de Bassin ou son représentant	MOTYKA Vincent	Excusé	Représenté par M.PREVOST
DRFIP NPDCP et du département du Nord ou son représentant	DE JEKHOWSKY Laurent	Excusé	Représenté par M.TACHAU
REPRESENTANT DU PERSONNEL			
Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration	KARPINSKI Jean-Philippe	Présent	
MEMBRES NON PERMANENTS			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES			
Représentant des Conseils Régionaux	DUJARDIN Jean-Marc	Présent	
Représentant des Conseils départementaux	BENEDINI CATHERINE	Excusée	
Représentant des Conseils départementaux	CHRISTOPHE Paul	Excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	DETOURNAY Alain	Excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	PATRIS Jacques	Présent	
REPRESENTANTS DES USAGERS			
Représentant des Professions Agricoles	ROUSSEL Bruno	Excusé	
Autres Usagers / Professions industrielles	DECOOL François	Présent	
Autres Usagers / Pêche maritime	MONTASSINE Gérard	Excusé	
Autres Usagers / Distributeurs d'eau	MOUSTY Paul	Excusé	
Autres Usagers / Professions industrielles	VANTYGHEM Thierry	Excusé	

Am

REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS			
SGAR NPDCP ou son représentant	DEBATTE Magali	Excusée	
Directeur Interrégional de la mer Manche orientale-mer du Nord ou son représentant	COUPU Jean-Marie	Excusé	
Directeur Général Délégué du BRGM ou son représentant	TOULHOAT Pierre	Excusé	
Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ou son représentant	GAUTHIER Odile	Excusée	
Directeur Général de VNF ou son représentant	GUIMBAUD Thierry	Excusé	Représenté par M.MATRAT Olivier
Directeur Général de l'Agence Française pour la Biodiversité ou son représentant	FAURIEL Olivier (délégation permanente de M.AUBEL)	Excusé	
Directeur du Grand Maritime de Dunkerque	RAISON Stéphane	Excusé	Représenté par M.GREGOIRE
REPRESENTANT DU PERSONNEL			
Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration	LEFEBVRE Jean-Pierre	Excusé	
Membres Consultatifs			
		Présents	
LALANDE Michel Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusé	
DOSIMONT Pascal Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusé	
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois-Picardie		Excusé	
CANNEVA Guillem Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusé	
SOUSSAN COANTIC Jocelyne Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusé	
Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie accompagné de : AGBEKODO M, MARTIN D, VALIN V, BIZAIS P, THEPAUT N, VALLEE K, VERHAEGHE H, JOURDAN S, BLIN F, LEMAIRE L, LESSENS G, PRYGIEL J, LEROY V, BUIRE N.		Présent	

**RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS
DU 10 NOVEMBRE 2017**

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2017	X			X	Une précision apportée page 37 du procès-verbal : Remplacement de : « Il confirme également que le dossier de l'entreprise GALLOO classée « en entreprise en difficulté » au regard de l'encadrement européen pour 1 seul critère sur 5 n'est pas préoccupant au point que la participation financière ne soit pas accordée » par « Le dossier de l'entreprise GALLOO remplit un des 5 critères la classant stricto sensu comme « entreprise en difficulté » au regard de l'encadrement communautaire. Cependant, à la lecture des classes fiscales, avec une analyse sur une plus longue période d'activité (2014 à 2017) et après échanges avec l'entreprise, il apparaît que l'année 2015 est exceptionnelle. Aussi, cette année seule, ne doit pas pénaliser l'entreprise outre mesure et ne devrait pas être un facteur bloquant dans l'attribution la participation financière de l'agence. »
2.1	2.1.1	EPURATION INDUSTRIELLE (X132)(19168)	X				Unanimité. N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X132, pour 1 dossier : M. RAOULT, REGIE NOREADE (56362.00) N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X132, pour 1 dossier : M. LEMAY, Roquette Frères (56322.00)
	17-A-...	EPURATION INDUSTRIELLE - dossier CPO (ligne X132 - CA)(19169)		X			Unanimité.
	17-A-...	OPERATION COLLECTIVE PILOTEE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT ET D'EVACUATION DES EAUX PLUVIALES DE LA REGION DE DENAIN (SIAD) (19170)		X			Unanimité. Transmission au CA. Unanimité. Transmission au CA.

BK

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOpte	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
3.2	3.2.1	PARTICIPATIONS FINANCIERES A LA REALISATION D'OUVRAGES D'EPURATION - LIGNE X110 (19133)	X				N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X110, pour 3 dossiers : M. RAOULT, REGIE NOREADE (3 dossiers : 53669.00, 56290.00, 56309.00). Unanimité.
3.3	3.2.2	PARTICIPATIONS FINANCIERES A LA REALISATION D'OUVRAGE D'EPURATION - LIGNE X110 (19066) DOSSIERS DEROGATOIRES	X				Unanimité.
	3.3.1	PARTICIPATIONS FINANCIERES À LA GESTION DES EAUX DE TEMPS DE PLUIE (LIGNE X115) (19104)	X				Unanimité.
	3.3.2	PARTICIPATIONS FINANCIERES A LA GESTION DES EAUX DE TEMPS DE PLUIE - LIGNE X115 Dossier dérogatoire (19207)	X				Unanimité.
3.5	3.3.3	PARTICIPATIONS FINANCIERES A LA GESTION DES EAUX DE TEMPS DE PLUIE - APPEL A PROJETS - LIGNE X115 (19103)	X				Délibération modifiée remise sur table et envoi complémentaire matérialisé avant séance (ajout de 3 dossiers). Unanimité.
	3.5.1	PARTICIPATIONS FINANCIERES AUX RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (ligne X120)(19074)	X				N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X120, pour 10 dossiers : M. RAOULT, REGIE NOREADE (3 dossiers : 98355.00, 53189.00, 53252.00, 53253.00, 53255.00, 53256.00, 33894.00, 33895.00, 33951.00, 53258.00)
							N'a pas participé au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X120, pour 1 dossier : M. PATRIS, CU d'Arras (56289.00)
3.6	3.6.1	PARTICIPATIONS FINANCIERES A LA REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (LIGNE X122)(19083)	X				Unanimité.
3.7	3.7.1	PARTICIPATIONS FINANCIERES DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS RACCORDEMENT AU RÉSEAU PUBLIC DE COLLECTE (RRPC) DANS LES COMMUNES ORQUE DU BASSIN (LIGNE X123)(19204)		X			Unanimité.
3.8	3.8.1	RESEAUX D'EAU PLUVIALES - LIGNE X124 (19069)	X				Unanimité. Transmission au CA.
4.2	4.2.1	PROTECTION DE LA RESSOURCE EAUX SOUTERRAINES (LIGNE X230)(19085)	X				Unanimité.

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
4.3	4.3.1	17-1-068					Unanimité.
4.4	4.4.1	17-A-...		X			Unanimité. Transmission au CA.
4.5	4.5.1	17-1-069	X			X	Refus du dossier n°53480.00 du Syndicat Intercommunal des eaux du Valenciennois, traitement des perchlorates à Thiant. Motif du refus : il n'existe pas aujourd'hui de seuils de potabilité pour les perchlorates et la dangerosité de la substance n'est pas avérée. : c.f. Délibération n°17-1-090 : Refus de participation financière relative à l'amélioration de la qualité de l'eau potable distribuée.
							Unanimité.
4.5.2		17-1-090					Délibération créée et adoptée en séance suite au refus du dossier n°53480.00 de la délibération « PARTICIPATIONS FINANCIERES A L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU POTABLE DISTRIBUEE (LIGNE X250) (19099) point 4.5.1 du dossier CPI.
							Unanimité
4.6	4.6.1	17-1-070	X				N'a pas participé au au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X251, pour 2 dossiers : M. RAOULT, REGIE NOREADE (53448.00, 53705.00)
							Unanimité.
	4.6.2	17-A-...		X			Unanimité. Transmission au CA.
4.7	4.7.1	17-1-071	X				N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X252, pour 1 dossier : M. RAOULT, REGIE NOREADE (33902.00)
							Unanimité.

R. B.

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOpte	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
4.8	4.8.1	PARTICIPATIONS FINANCIÈRES POUR L'APPEL À PROJETS ORGANISATION TERRITORIALE DES COMPÉTENCES LOCALES DE L'EAU (LIGNE X250) (19100)	X				Unanimité.
	4.8.2	PARTICIPATIONS FINANCIÈRES POUR L'APPEL À PROJETS ORGANISATION TERRITORIALE DES COMPÉTENCES LOCALES DE L'EAU (LIGNE X120) (19075)	X				Unanimité.
4.9	4.9.1	PARTICIPATIONS FINANCIÈRES AUX ÉCONOMIES D'EAU DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS FUITES LIGNE X210 (19139)	X				N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X210, pour 6 dossiers : M. RAOULT, REGIE NOREADE (30696.00, 33714.00, 33723.00, 33805.00, 33812.00, 33816.00) Unanimité.
5.2	5.2.1	POLLUTIONS DIFFUSES – SIAEP DU DOULENNAIS ET ENVIRONS - LIGNE X182 (19148)	X				Unanimité.
	5.2.2	POLLUTIONS DIFFUSES - dossier Chambre Agriculture Somme - réalisation de DEXEL - LIGNE X182 (19192)		X			N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt), sauf avec l'accord du Président LEMAY en réponse à l'intervention de Mme LACOMBLEZ de la DRAAF, ligne X182, pour 1 dossier : M. FAICT, Chambre d'Agriculture de la Somme (56424.00). Unanimité. Transmission au CA.

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
5.3	5.3.1	POLLUTIONS DIFFUSES - LIGNE X182 (19147)	X				N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt), sauf avec l'accord du Président LEMAY en réponse à l'intervention de Mme LACOMBLEZ de la DRAAF, ligne X182, pour 2 dossiers : M. FAICT, Chambre d'Agriculture de la Somme (53778.00, 53779.00) N'a pas participé au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X182, pour 3 dossiers : M. ROUSSEL, Chambre d'Agriculture de Région Nord Pas de Calais (53780.00, 53781.00, 53782.00) Dossier n°53778.00, axe 1 (59 971 € de Participation financière présentée comme dépense non finançable à la CPI), au vu d'éléments complémentaires, à réétudier pour la prochaine CPI 2018. Unanimité.
	5.3.2	PARTICIPATIONS FINANCIERES A L'APPEL A PROJETS ECOPHYTO - Chambre Régionale d'Agriculture des Hauts de France - DOSSIER N° 53762 - DEPENSES NON FINANÇABLES EN TOTALITE - X182 (19145)	X				N'a pas participé au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X182, pour 1 dossier : M. ROUSSEL, Chambre d'Agriculture de Région Nord Pas de Calais (53762.00) Unanimité.
	5.3.3	PARTICIPATION FINANCIERES A L'APPEL A PROJETS ECOPHYTO - SCEA Le Verger du Franc Picard - DOSSIER N° 33747 - DEPENSES NON ELIGIBLES EN TOTALITE - LIGNE X182 (19144)	X				Unanimité.
	5.3.4	APPEL A PROJETS ECOPHYTO - LIGNE X182 - DOSSIERS REFUSES (19149)	X				Unanimité.
5.4	5.4.1	SOUTIEN AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET AGROFORESTERIE (LIGNE X185) (19151)	X				Unanimité.
6.2	6.2.1	ENTRETIEN RESTAURATION DE COURS D'EAU (LIGNE X240)(19110)	X				N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X240, pour 1 dossier : M. RAOULT, Le Quesnoy (56365.00) N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X240, pour 1 dossier : M. SKIERSKI, Fédération de pêche du Nord (56398.00) Unanimité.

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOpte	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
6.3	6.3.1	EROSION (LIGNE X242)(19109)	X				Unanimité.
6.4	6.4.1	ENTRETIEN RESTAURATION DES ZONES HUMIDES (LIGNE X243)(19101)	X				Unanimité.
	6.4.2	ENTRETIEN RESTAURATION DES ZONES HUMIDES POUR LES DOSSIERS NATURA 2000 -Convention n°56400 – AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (LIGNE X243)(19090)	X				Unanimité.
6.5	6.5.1	PRÉVENTION DES INONDATIONS (LIGNE X244) (19113)	X				N'a pas participé au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X244, pour 1 dossier : le représentant de M. GUIMBAUD, VNF (M. MATRAT) (33948.00) Unanimité.
	6.5.2	PRÉVENTION DES INONDATIONS - APPEL À PROJETS "ORGANISATION TERRITORIALE DES COMPÉTENCES LOCALES DE L'EAU"(LIGNE X244) (19114)	X				N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X244, pour 1 dossier : M. DISSAUX, délégué SMAGEAA (mandat à M. RAOULT) (53784.00) N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X244, pour 1 dossier : Mme LUCQ, (53788.00) Unanimité.
6.6	6.6.1	ACQUISITION ZONES HUMIDES MAINTIEN BIODIVERSITE – CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DU NORD ET DU PAS DE CALAIS (LIGNE X245)(19102)	X				N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X245, pour 1 dossier : M. BARBIER, Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord Pas de Calais (56374.00) Unanimité.
6.7	6.7.1	RETABLISSEMENT CONTINUITE ECOLOGIQUE COURS D'EAU (LIGNE X246)(19111)	X				Unanimité.
7	7.2.1	CONNAISSANCE ENVIRONNEMENTALE EAUX TRANSIT LITT MARIN – MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE (LIGNE X322)(19137)	X				Unanimité.

R₁
R

B5

Ordre du jour

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2017

2 - Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles :

2.1 - Situation des engagements (ligne X13) et participations financières en faveur de l'épuration industrielle (ligne X132)

3 - Épuration publique :

3.1 - Ouvrages d'épuration : Situation des engagements (lignes X110, X113, X115)

3.2 - Participations financières à la réalisation des ouvrages d'épuration (ligne X110)

3.3 - Participations financières à la gestion des eaux de temps de pluie et dans le cadre de l'appel à projets déracordement et gestion écologique des eaux pluviales urbaines (ligne X115)

3.4 - Réseaux d'assainissement : Situation des engagements (lignes X120, X122, X123, X124)

3.5 - Participations financières à la création de réseaux d'assainissement (ligne X120)

3.6 - Participations financières à la réhabilitation des réseaux d'assainissement (ligne X122)

3.7 - Participations financières dans le cadre de l'appel à projets raccordement au réseau public de collecte dans les communes ORQUE du Bassin (ligne X123)

3.8 - Participation financière aux réseaux d'eaux pluviales (ligne X124)

4 - Eau potable :

4.1 - Situation des engagements (lignes X23, X25, X21)

4.2 - Participation financière en faveur de la protection de la ressource en eau (ligne X230)

4.3 - participation financière aux acquisitions foncières pour protection de la ressource (ligne X232)

4.4 - Participation financière aux études et à l'animation des ORQUE (ligne X233)

4.5 - Participations financières pour l'amélioration de la qualité de l'eau potable (ligne X250)

4.6 - Participations financières à la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable (ligne X251)

4.7 - Participations financières aux économies d'eau et recherches de fuites (ligne X252)

4.8 - Participations financières dans le cadre de l'appel à projets organisation territoriale des compétences locales de l'eau (lignes X120 et X250)

4.9 - Participations financières dans le cadre de l'appel à projets fuites dans les réseaux d'eau potable (ligne X210)

5 - Lutte contre la pollution agricole :

5.1 - Situation des engagements (ligne X18 et X152)

5.2 - Participations financières à la lutte contre les pollutions diffuses (ligne X182)

5.3 - Participations financières dans le cadre de l'appel à projets Ecophyto II (ligne X182)

5.4 - Participations financières à l'agriculture biologique et l'agroforesterie (ligne X185)

6 - Restauration et gestion des milieux aquatiques :

6.1 - Situation des engagements (ligne X24)

6.2 - Participations financières en faveur de l'entretien et de la restauration des cours d'eau (ligne X240)

6.3 - Participations financières en faveur de l'érosion (ligne X242)

6.4 - Participations financières en faveur de l'entretien et de la restauration des zones humides (ligne X243)

6.5 - Participations financières en faveur de la prévention des inondations et de l'appel à projets organisation territoriale des compétences locales de l'eau (ligne X244)

6.6 - Participation financière en faveur de l'acquisition de zones humides, maintien de la biodiversité (ligne X245)

6.7 - Participations financières en faveur du rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau (ligne X246)

7 - Ecologie du milieu

7.1 - Participation financière en faveur de la surveillance DCE macro algues (MUSÉUM)

7.2 - Participation financière en faveur de l'IFREMER et le suivi poissons (DCSMM Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin)

Bc

OUVERTURE DE SEANCE

Monsieur le Président Patrick LEMAY ouvre la séance à 9h38.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2017

M. LEMAY demande si des remarques sont à formuler concernant la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 29 septembre 2017.

Le procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 29 septembre 2017 est adopté à l'unanimité moyennant :

Une précision apportée page 37 du procès-verbal : Remplacement de : « *Il confirme également que le dossier de l'entreprise GALLOO classée « en entreprise en difficulté » au regard de l'encadrement européen pour 1 seul critère sur 5 n'est pas préoccupant au point que la participation financière ne soit pas accordée* » par « *Le dossier de l'entreprise GALLOO remplit un des 5 critères la classant stricto sensu comme « entreprise en difficulté » au regard de l'encadrement communautaire. Cependant, à la lecture des liasses fiscales, avec une analyse sur une plus longue période d'activité (2014 à 2017) et après échanges avec l'entreprise, il apparaît que l'année 2015 est exceptionnelle. Aussi, cette année seule, ne doit pas pénaliser l'entreprise outre mesure et ne devrait pas être un facteur bloquant dans l'attribution la participation financière de l'agence.*»

2. LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITES ECONOMIQUES HORS AGRICOLES

M. VERHAEGHE, en référence au point n°2 du dossier de séance de la CPI du 10 novembre 2017, présente la situation des engagements des lignes X13 et participations financières en faveur de l'épuration industrielle (ligne X132).

2.1. Situation des engagements

c.f. tableau de situation des engagements en point n°2.1 du dossier de la CPI du 10 novembre 2017.

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour avis avant décision du Conseil d'Administration du 23 novembre 2017 (c.f. détails du point de présentation n°2.1 du dossier de la CPI du 10 novembre 2017) :

● **12 dossiers de participations financières pour un montant de 3 359 119 €.**

- 53342.00 BOULOGNE SUR MER
- 53453.00 ENERSYS SARL
- 56322.00 ROQUETTE FRERES
- 56362.00 REGIE NOREADE
- 56371.00 BONDUELLE EUROPE LONG LIFE
- 56407.00 SYNDICAT MIXTE ELIMINATION VALORISATION DECHETS MENAGERS DU CALAISIS
- 56409.00 LE DOMAINE PICARD
- 56410.00 TEINTURE DE LA JUSTICE
- 56411.00 ETABLISSEMENT BAUDELET
- 56412.00 SOCIETE D'APPLICATION DES SILICONES ALIMENTAIRES
- 56413.00 DS SMITH PACKAGING CONTOIRE-HAMEL
- 56419.00 AXIOM 1

REMARQUES ET DEBATS :

M. LEMAY mentionne que le dossier du centre de formation est un dossier intéressant, qu'il s'agit d'un centre de démonstration et de formation dans un domaine qui n'est pas encore très connu.

M. VERHAEGHE précise que le dossier répond à une demande des opérateurs du BTP. Il indique que l'Agence finance ce type d'opération dans le but de s'assurer de la bonne réalisation des ouvrages.

M. LEMAY félicite d'avoir consommé l'entièreté de la ligne, il mentionne que le secteur de l'industrie se porte un peu mieux depuis deux ans. Il rappelle que l'industrie fait des efforts pour l'environnement et que l'Agence de l'Eau accompagne.

M. VERHAEGHE précise que pour le dossier d'Energys concernant la fabrication de piles et d'accumulateurs électriques, avec une problématique liée au plomb, les aides font suite à l'opération RSDE. Il rappelle que ce type d'établissement est suivi depuis son origine car il s'agit d'une activité à risque. Il mentionne qu'aujourd'hui les contraintes de production sont très strictes, ce qui ne l'était pas forcément à la mise en place de l'usine. Il souligne qu'aujourd'hui les rejets sont très limités en plomb, cependant l'activité antérieure du site ne permet pas d'affirmer que cela n'ait généré aucune pollution au plomb au niveau du sol.

M. LEMAY précise qu'il ne participe pas aux votes.

La délibération « EPURATION INDUSTRIELLE »

avec ses 12 dossiers

(n°17-I-058)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Avis favorable à l'Unanimité,

N'ont pas participé pas au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X132, pour 1 dossier : M. RAOULT, REGIE NOREADE (56362.00) , pour 1 dossier : M. LEMAY, Roquette Frères (56322.00) ;

La délibération « EPURATION INDUSTRIELLE CPO FC CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE »

avec 1 dossier

(n°17-A-)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Avis favorable à l'Unanimité, transmission au CA du 23 novembre 2017.

La délibération « OPERATION COLLECTIVE PILOTEE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT ET D'EVACUATION DES EAUX PLUVIALES DE LA REGION DE DENAIN (SIAD) »

avec 1 dossier

(n°17-A-)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Avis favorable à l'Unanimité, transmission au CA du 23 novembre 2017.

R

BG

3. OUVRAGES D'EPURATION

M. BIZAIS, en référence au point n°3 du dossier de séance de la CPI du 10 novembre 2017, présente la situation des engagements des lignes X110 « épuration publique », et les demandes de participations financières soumises à décision ou avis de la Commission.

3.1. Situation des engagements

c.f. tableau de situation des engagements en point n°3.1 du dossier de la CPI du 10 novembre 2017.

3.2 Participations financières en faveur de la réalisation des ouvrages d'épuration (ligne X110)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°3.2. du dossier de la CPI du 10 novembre 2017) :

● **09 dossiers de participations financières pour un montant de 4 916 552 M€.**

- 5337300 COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
- 5338000 CA DU PAYS DE SAINT-OMER
- 5366900 REGIE NOREADE
- 5626600 OISEMONT
- 5629000 REGIE NOREADE
- 5630900 REGIE NOREADE
- 5633500 BEUREVOIR
- 5633800 QUESNOY SUR AIRAINES
- 9925300 SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT AVRE ET LUCE

A titre d'illustration monsieur François BLIN présente le dossier du syndicat intercommunal d'assainissement AVRE et LUCE.

REMARQUES ET DEBATS :

M. LEMAY indique que la gestion hydraulique est déterminante.

La délibération « OUVRAGES D'EPURATION »

avec 09 dossiers

(n°17-I-059)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X110, pour 3 dossiers : **M. RAOULT, REGIE NOREADE (3 dossiers : 53669.00, 56290.00, 56309.00)**

● **2 dossiers de participations financières pour un montant de 0,829 M€.**

- 5336800 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CALAISIS
- 5336900 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CALAISIS

**La délibération « PARTICIPATION FINANCIERES A LA REALISATION D'OUVRAGE
D'EPURATION LIGNE X110 DOSSIERS DEROGATOIRES »**

avec ses 02 dossiers

(n°17-I-60)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

3.3 Participation financière à la gestion des eaux de temps de pluie (ligne X115)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision (c.f. détails du point de présentation n°3.3. du dossier de la CPI du 10 novembre 2017) :

● **33 dossiers de participation financière pour un montant de 18,596 M€.**

- 56275.00 AUCHY LES MINES
- 53761.00 BERCK
- 53798.00 BERNAVILLE
- 56292.00 BEUVRY
- 56293.00 BEUVRY
- 56270.00 CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE
- 56271.00 CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE
- 56272.00 CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE
- 56273.00 CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE
- 56274.00 CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE
- 56276.00 CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE
- 56277.00 CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE
- 53777.00 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE
- 56283.00 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HENIN-CARVIN
- 56294.00 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HENIN-CARVIN
- 56286.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SOMME
- 56298.00 FORT MAHON PLAGE
- 56299.00 MOLLIENS DREUIL
- 53411.00 NESLE
- 53774.00 ROYE
- 56281.00 ROYE
- 53803.00 SI ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES
- 30633.00 SIAEP DU DOULLENNAIS ET ENVIRONS
- 56300.00 SYNDICAT ASSAINISSEMENT VALLEE DU HAUT LIGER
- 53405.00 WIMEREUX
- 53753.00 LE CROTOY
- 53328.00 BOULOGNE SUR MER
- 19866.02 CA DE BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
- 53681.00 COMMUNAUTE AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN
- 53366.00 COMMUNAUTE AGGLOMERATION DU CALAISIS
- 53374.00 COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
- 33926.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 33970.00 SI ASSAINISSEMENT ET EVACUATION DES EAUX PLUVIALES DE LA REGION DE DENAIN
- 56264.00 OISEMONT
- 56265.00 OISEMONT
- 56349.00 SYNDICAT ASSAINISSEMENT VALLEE DU HAUT LIGER

REMARQUES ET DEBATS :

M. LEMAY s'interroge sur le dossier d'Auchy les mines et demande pourquoi une telle situation aujourd'hui ?

M. KARPINSKI précise que le secteur d'Auchy les mines est très dense et imperméabilisé, l'urbanisme minier qui a été développé avec les concepts de l'époque est très concentré avec une végétalisation quasi-inexistante et en réseau unitaire. Il souligne qu'il y a la présence de la nappe phréatique et des couches d'argiles qui empêchent l'eau de s'écouler.

Mme LACOMBLEZ mentionne que pour pouvoir traiter des problématiques d'eau pluviale on favorise la biodiversité. Elle souligne que dans les zones fortement urbanisées, les zones végétalisées peuvent devenir des zones de promenades et d'espaces verts contrairement aux bassins d'assainissement qui sont perçus comme des nuisances. Elle indique qu'il serait intéressant de réfléchir avec l'école du paysage de Versailles, de Villeneuve d'Ascq sur des façons de faire des aménagements urbains et paysagés autour de ses nouveaux types de bassins. Elle indique que cela changerait la perception de l'épuration.

M. VALIN indique qu'il est possible d'aller dans cette direction. Il mentionne que sur des projets comme présentés, il y a une démarche nécessaire d'avoir des approches multi thèmes par des bureaux d'études qui ne traitent pas uniquement de l'assainissement. Il souligne que les élus locaux font de la pédagogie afin d'expliquer l'intérêt des noues et le non mauvaises herbes pour la gestion de l'eau.

M. RAOULT demande s'il y aura un contrôle habitation par habitation pour déterminer ceux qui sont mal ou pas raccordés. Il demande comment cela peut-être fait et dans quelles conditions juridiques ?

M. KARPINSKI précise que les problématiques sont bien localisées avec tous les éléments de diagnostics. Le travail est nécessaire pour alléger le débit entrant dans les stations d'épuration.

M. RAOULT indique que les mélanges d'eau sont provoqués par des citoyens qui modifient les installations après les contrôles. Il souligne que cela suppose un civisme des gens qui respectent bien la séparation des eaux usées et des eaux pluviales.

M. PATRIS remercie M. KARPINSKI pour la clarté de l'exposé qu'il a fait d'une situation compliquée. Il indique que malgré le gros travail à effectuer, il y a une dynamique qui se met en place. Il souligne qu'en tant qu'élus, il est d'accord pour organiser des chemins de promenade afin d'embellir la nature, que cela est pédagogique mais qu'il faut parvenir à l'expliquer aux gens. Il indique que tous ces aspects ont un coût qui s'ajoute au coût des travaux. Il s'interroge quant à la recherche des 40 hectares à trouver.

M. KARPPINSKI indique qu'il s'agit d'un centre urbain, qu'il faudra aller chercher 40 hectares en déconnexion.

M. VALIN précise que le fait de rajouter une noue ne rajoute pas un coût. Se pose seulement le problème de l'entretien.

M. MATHON souligne que l'on est sur une opération intégrée qui touche la biodiversité, la qualité de l'air et la lutte contre les inondations. Il indique que sur ce secteur, il y a une forte sensibilité des voies navigables aux déversements qui peuvent s'opérer. Il indique que l'on est sur une logique intégrée puisque l'on va diminuer l'apport sédimentaire du fait de la réduction des débits en sortie de station d'épuration. Il indique qu'il s'agit d'une opération qui a de multiples facettes et un programme qui a matière à progresser dans de nombreux domaines.

M. BARBIER indique qu'il est pour les zones de respiration, les zones de nature urbaine mais qu'il ne s'agit pas de gros enjeux de zones de biodiversité.

M. VALIN précise que l'on touche un axe du 11^{ème} programme entre biodiversité ordinaire et biodiversité remarquable.

M. BARBIER indique qu'il faut aller plus loin en termes de biodiversité fonctionnelle ou non fonctionnelle. Il précise qu'il est pour le projet présenté, mais indique qu'il ne faut pas se tromper sur les niveaux des enjeux. Il demande d'utiliser les bons mots aux bons endroits.

M. GALTIER souligne que la biodiversité des sols est fondamentale et que dans le dossier présenté, on évite des dégradations de sol par l'artificialisation évitée. Il rappelle que la biodiversité des sols est très importante et que cela est complémentaire.

M. KARPINSKI précise que dans le dossier de Courcelles les Lens, il y a recréation d'un cours d'eau.

M. LEMAY demande s'il s'agit d'un lit initial.

M. KARPINSKI confirme qu'il s'agit d'un lit initial qui avait disparu. Il précise que le problème du dossier du filet Morand de Courcelles les Lens va mettre entre 10 et 15 ans pour être résolu.

La délibération « PARTICIPATION FINANCIERE A LA GESTION DES EAUX DE TEMPS DE PLUIE LIGNE X115»

avec 11 dossiers

(n°17-I-061)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions

- 1 dossier de participation financière pour un montant de 1,181 M€.

La délibération « PARTICIPATION FINANCIERES A LA GESTION DES EAUX DE TEMPS DE PLUIE LIGNE X115» DOSSIER DEROGATOIRE

avec 1 dossier

(n°17-I-062)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions

- 22 dossiers de participation financière pour un montant de 7,762 M€.

La délibération « PARTICIPATIONS FINANCIERES A LA GESTION DES EAUX DE TEMPS DE PLUIE LIGNE X115» APPEL A PROJETS

avec 22 dossiers

(n°17-I-063)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions

**3.4. Participations financières en faveur des réseaux d'assainissements
Situation des engagements ligne X120, X122, X123, X124**

c.f. tableau de situation des engagements en point n°3.4 du dossier de la CPI du 10 novembre 2017.

**3.5. Participations financières en faveur de la création de réseaux d'assainissement
(ligne X243)**

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°3.5. du dossier de la CPI du 19 mai 2017) :

BG

● 41 dossiers de participations financières pour un montant de 7,481 M€.

- 9835500 REGIE NOREADE
- 5635100 SIVOM DE TRICOT
- 5367900 CA DU SAINT QUENTINOIS
- 5628900 COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS
- 5632100 DOINGT
- 5328300 VAULX VRAUCOURT
- 5341500 CC DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
- 5346200 COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION D'AUDRUICQ
- 5346500 COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION D'AUDRUICQ
- 5318900 REGIE NOREADE
- 5325200 REGIE NOREADE
- 5325300 REGIE NOREADE
- 5325500 REGIE NOREADE
- 5325600 REGIE NOREADE
- 5328400 VAULX VRAUCOURT
- 5340700 CC DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
- 5341700 CC DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
- 5377300 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE
- 5367400 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN
- 5635400 CREVECOEUR LE GRAND
- 5634700 HARDIVILLERS
- 5335500 QUEND
- 5327900 SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE BOISDINGHEM
- 5630700 SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT AVRE ET LUCE
- 5342000 CC DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
- 5347300 COMMUNE DE BONNEUIL LES EAUX
- 5347400 COMMUNE DE BONNEUIL LES EAUX
- 5635500 CREVECOEUR LE GRAND
- 5633900 QUESNOY SUR AIRAINES
- 5634000 QUESNOY SUR AIRAINES
- 3389400 REGIE NOREADE
- 3389500 REGIE NOREADE
- 3395100 REGIE NOREADE
- 5325800 REGIE NOREADE
- 9983300 SI EAUX ASSAINISSEMENT A LA CARTE DE LEULINGHEM QUELMES ZUDAUSQUES ET WISQUES
- 5346700 SI ASSAINISSEMENT ST BLIMONT-VAUDRICOURT
- 5346800 SI ASSAINISSEMENT ST BLIMONT-VAUDRICOURT
- 5347700 SI ASSAINISSEMENT VALLEE DE LA SELLE
- 3063000 SOMMEREUX
- 3063700 SURCAMPS
- 5328200 SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE BOISDINGHEM

REMARQUES :

M. LEMAY demande s'il est possible d'améliorer la durabilité des réseaux qui sont mis en place. Il souligne qu'il s'agit de sommes très importantes qui sont consacrées pour la rénovation des réseaux. Il demande s'il existe des comparaisons avec les autres agences.

M. VALIN indique qu'aujourd'hui il y a différents fascicules qui définissent les règles. Les Agences respectent des chartes qui assurent dans les financements une qualité par des tests. Il indique qu'il n'y a pas de comparaison avec les autres bassins.

M. LEMAY souligne qu'il est préférable de mettre en place des nouveaux réseaux plutôt que de colmater des anciens.

R

by

La délibération « PARTICIPATIONS FINANCIERES AUX RESEAUX D'ASSAINISSEMENT »

avec ses 41 dossiers

(n°17-I-064)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X120, pour 10 dossiers : **M. RAOULT, REGIE NOREADE (3 dossiers : 98355.00, 53189.00, 53252.00, 53253.00, 53255.00, 53256.00, 33894.00, 33895.00, 33951.00, 53258.00)**

Ne participe pas au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X120, pour 1 dossier : **M. PATRIS, CU d'Arras (56289.00)**

3.6. Participations financières à la réhabilitation des réseaux d'assainissement (ligne X122)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°3.6. du dossier de la CPI du 10 novembre 2017) :

● **28 dossiers de participations financières pour un montant de 6,667 M€.**

- 56344.00 CROISILLES
- 53171.00 SI D'ASSAINISSEMENT ET D'EVACUATION DES EAUX PLUVIALES DE LA REGION DE DENAIN
- 33920.00SIA REGION DE CONDE SUR L'ESCAUT
- 53269.00 CA DU PAYS DE SAINT OMER
- 53350.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 7 VALLEES
- 53354.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 7 VALLEES
- 33887.00 HUCQUELIERS
- 53188.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 56333.00 SAINT VALERY SUR SOMME
- 53334.00 SICOM ASSAINISSEMENT BASSIN WIMEREUX
- 53329.00 BOULOGNE SUR MER
- 56336.00 BEAUREVOIR
- 339943.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION D'AUDRUICQ
- 53303.00 COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
- 33924.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 3396.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 53199.00 SIA TRITH THIANT PROUVY
- 56357.00 SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF DU PAYS HAMOIS
- 53242.00 CA DU DOUAISIS CAD
- 53245.00 CA DU DOUAISIS CAD
- 53475.00 SIA ANZIN BEUVRAGES RAISMES
- 56358.00 SYNDICAT ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF DU PAYS HAMOIS
- 5636.00 SYNDICAT ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF DU PAYS HAMOIS
- 56352.00 BEAUDEDUIT
- 53270.00 CA DU PAYS DE SAINT OMER
- 56279.00 CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE
- 99203.00 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE
- 53305.00 FORT MAHON PLAGE

REMARQUES ET DEBATS :

M. LEMAY demande combien il existe de stations d'épuration sur la commune de Boulogne sur Mer.

M. LEMAIRE indique qu'il existe une seule station d'épuration sur la commune de Boulogne sur Mer. L'hypothèse d'une deuxième station d'épuration avait été évoquée lors de la rénovation de la station d'épuration actuelle.

M. GREGOIRE s'interroge quant au maintien des surverses avant-port.

M. LEMAIRE indique que les surverses sont toujours maintenues par sécurité, il resterait quelques centaines de milliers de mètres cube qui vont continuer à déverser. Il précise que les ouvrages ne sont pas conçus pour récupérer tous les épisodes de pluie. Lors des gros orages, les vannes vont continuer à fonctionner et à déverser vers l'avant-port.

M. GALTIER demande que soit précisé le calendrier de réalisations de l'opération prévisionnelle.

M. LEMAIRE indique que l'appel d'offre est en cours d'examen, les travaux doivent démarrer au premier trimestre pour 12 à 18 mois de travaux. Il souligne qu'il s'agit d'un chantier assez conséquent avec des contraintes en termes de réalisation. Il précise que la nature de l'ouvrage est en parois moulées.

M. LEMAY demande si les remontées d'eau de mer sont possibles.

M. LEMAIRE précise que la Liane est à proximité, qu'il y a des problèmes de rabattements de nappes importantes. Il souligne qu'administrativement il y a un dossier complémentaire pour rejeter les eaux de rabattement lors du chantier.

La délibération « REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT »

Avec ses 28 dossiers

(n°17-I-065)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

3.7. Participations financières dans le cadre de l'appel à projets raccordement au réseau public de collecte (RRPC) dans les communes ORQUE du Bassin

(ligne X123)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°3.7. du dossier de la CPI du 10 novembre 2017) :

● **4 dossiers de participation financière pour un montant de 748 438 €.**

- 53720.00 CA PAYS DE SAINT OMER
- 56332.00 CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE
- 56341.00 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE
- 56377.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

REMARQUES ET DEBATS :

M. BARBIER mentionne que sur certains terrains l'urbanisation ne se passe pas comme prévue, il précise qu'il y a encore du linéaire le long des routes. Il demande s'il existe des critères de priorisation par rapport à la bonne organisation de l'urbanisme dans les territoires qui sont concernés par le

raccordement au réseau public de collecte.

M. VALIN indique qu'il s'agit des raccordements des particuliers aux systèmes d'assainissement après mise en place du réseau. Il indique que l'Agence de l'Eau ne financera pas un réseau d'assainissement collectif s'il y a un coût moyen à la boîte de branchement supérieur à ce qui sera déterminé lors du prochain programme.

M. BARBIER souligne qu'un lotissement bien intégré coûte moins cher que 200 maisons sur une route départementale. Il demande s'il ne serait pas possible d'y ajouter un critère concernant cette problématique.

M. VALIN indique que cela va se décider en groupe de travail.

M. DEFLESSELLE mentionne que dans les collectivités, l'Etat empêche de construire le long des routes, il souligne que l'extension linéaire est interdite en campagne. Il indique qu'il ne faut pas que l'Agence de l'Eau ajoute des conditions à des conditions déjà existantes.

M. RAOULT mentionne que la difficulté porte sur l'ancien et non sur le neuf.

***La délibération « PARTICIPATIONS FINANCIERES DANS LE CADRE DE
L'APPEL A PROJETS RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC DE COLLECTE
(RRPC) DANS LES COMMUNES ORQUE DU BASSIN »***

avec 4 dossiers

(n°17-A-)

***Et reçoit 1 avis favorable à l'unanimité par la Commission Permanente des
Interventions et est transmis pour décision au Conseil d'Administration du 23
novembre 2017.***

3.8. Participations financières aux réseaux d'eaux pluviales

(ligne X124)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision (c.f. détails du point de présentation n°3.8. du dossier de la CPI du 10 novembre 2017) :

- **1 dossier de participation financière pour un montant de 216 000 €.**
- 53327.00 BOULOGNE SUR MER

Pas de remarque.

La délibération « PARTICIPATION FINANCIERES AUX RESEAUX D'EAU PLUVIALES »

avec 1 dossier

(n°17-I-066)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

4 – EAU POTABLE

Mme VALLEE, en référence au point n°4 du dossier de séance de la CPI du 10 novembre 2017, présente la situation des engagements de la ligne X23 et ses sous lignes, et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

4.1. Situation des engagements

c.f. tableau de situation des engagements en point n°4.1 du dossier de la CPI du 10 novembre 2017.

4.2. Participation financière à la protection de la ressource eaux souterraines (ligne X23)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision (c.f. détails du point de présentation n°4.2. du dossier de la CPI du 10 novembre 2017) :

● 1 dossier de participation financière pour un montant de 38 500 €.

- 53266.00 SIAEP PLATEAU SUD AILLY SUR NOYE

Pas de remarque

La délibération « PROTECTION RESSOURCE EAUX SOUTERRAINES »

avec 1 dossier

(n°17-I-067)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

4.3. Participation financière à la protection de la ressource en eau acquisition foncières (ligne X232)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision (c.f. détails du point de présentation n°4.3. du dossier de la CPI du 10 novembre 2017) :

● 1 dossier de participation financière pour un montant de 154 088 €.

- 30653.00 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN

REMARQUES ET DEBATS :

Mme VALLEE précise que le dossier (3065300) est présenté avant avis du Conseil d'Administration sur des transferts financiers, car la dotation actuelle n'est pas suffisante. Elle mentionne que ce dossier est un dossier permettant des acquisitions agricoles dans des parcelles de protection rapprochée dans les champs captants de Wingles.

La délibération « PROTECTION RESSOURCE EAU ACQUISITIONS FONCIERES »

avec 1 dossier

(n°17-I-068)

Avis favorable à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

**4.4. Participation financière aux études et animation des ORQUE
(ligne X233)**

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°4.4. du dossier de la CPI du 10 novembre 2017) :

• 1 dossier de participations financières pour un montant de 87 343 €.

- 53792.00 CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE

REMARQUES ET DEBATS :

Mme VALLEE précise qu'il s'agit d'un dossier dérogatoire car il porte sur les années 2018-2019-2020 et que la délibération programme ne prévoit pas de plafond au-delà de 2018.

M. LEMAY demande si au-delà de 2020 il sera possible de compléter.

M. VALIN indique que sur le principe il sera toujours possible de compléter.

La délibération « ETUDES ET ANIMATION DES ORQUES »

avec 1 dossier

(n°17-A-)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions et est transmis pour décision au Conseil d'Administration du 23 novembre 2017.

**4.5. Participation financière à l'amélioration de la qualité de l'eau potable distribuée
(ligne X25)**

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°4.5. du dossier de la CPI du 10 novembre 2017) :

• 7 dossiers de participations financières pour un montant de 4,03 M€.

- 53726.00 CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE
- 30650.00 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN
- 30654.00 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN
- 98249.00 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN
- 51183.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 53480.00 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VALENCIENNOIS
- 53481.00 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VALENCIENNOIS

M. KARPINSKI fait la présentation des dossiers 53480 et 53481 concernant le syndicat intercommunal des eaux du valenciennois.

REMARQUES ET DEBATS :

M. LEMAY mentionne que le Nickel pourrait être récupéré.

M. KARPINSKI précise qu'il s'agit de micro grammes par litre. Il ajoute que les délibérations de l'Agence permettent de financer le traitement de certaines substances. Il indique que l'Agence propose de plafonner les deux installations au vu des coûts élevés proposés dans les dossiers.

M. LEMAY confirme qu'il est judicieux de plafonner les dépenses.

M. RAOULT précise qu'aujourd'hui sur le Valenciennois il existe deux opérateurs et invite M. KARPINSKI à consulter la presse pour prendre connaissance des Différences entre les deux opérateurs.

M. LEMAY s'informe quant au procédé utilisé pour supprimer le nickel chez Noréade.

M. RAOULT indique que le nickel est supprimé d'une autre façon que par la décarbonatation. Il indique qu'il n'y a pas encore eu de dossier de demande de financement pour des motifs de décarbonatation à l'Agence de L'eau.

Mme VALLEE précise qu'il y a déjà eu des dossiers de demande de financement pour de la décarbonatation mais par des procédés différents que celui proposé aujourd'hui.

M. VALIN précise que la technique de traitement du nickel nécessite de décarbonater.

Mme VALLEE complète en indiquant que le procédé demande une montée très forte en pH pour éliminer le nickel.

M. LEMAY résume en indiquant que c'est pour retirer le nickel que l'opérateur utilise un procédé de décarbonatation.

M. RAOULT demande si il y a des eu des opérations financées à l'Agence Artois Picardie pour le traitement contre le perchlorate.

M. KARPINSKI indique que l'Agence a déjà financé des opérations de dilution mais pas de traitement.

M. RAOULT s'interroge quant aux conditions de financement de ce type d'opération, car il indique que certains des communes dont il a la gestion rencontrent cette problématique.

M. KARPINSKI indique qu'actuellement les délibérations nomment les perchlorates comme substances finançables par l'Agence de l'eau. Il indique que le dossier envoyé se doit d'être présenté.

M. RAOULT mentionne que des articles scientifiques indiquent que le perchlorate n'est pas dangereux pour la santé.

M. PATRIS confirme qu'en l'état actuel des connaissances, il n'a pas été prouvé de façon certaines que le perchlorate à faible dose est pas dangereux pour la santé.

M. RAOULT indique que les services de l'Agence doivent être vigilants sur le dossier et notamment sur les frais d'études.

M. LEMAY indique que les financements pour les perchlorates sont prématurés.

M. GALTIER indique que la question est celle du précédent que l'on crée sur le perchlorate en finançant ce dossier.

M. VALIN rappelle que les recommandations données pour le 11^{ème} programme sont l'arrêt des financements pour le perchlorate. Il souligne que notre délibération actuelle permet de financer les perchlorates.

V

BY

M. GALTIER indique que l'effet dans le temps se limite à 2018.

M. AGBEKODO souhaite rappeler la position des discussions dans le cadre de la préparation du 11^{ème} programme. Il indique qu'il serait souhaitable d'interroger l'Etat sur le sujet afin que celui-ci prenne en charge dans la mesure où il s'agit d'un fait de guerre. Il s'interroge quant à la prise en charge de cette problématique par les collectivités.

M. PREVOST indique que deux courriers ont été adressés à l'ARS, que la demande a bien été faite. Il souligne qu'il faudrait attendre la réponse de l'ARS avant de se positionner sur le dossier.

M. PATRIS complète en indiquant que les origines du perchlorate ne sont pas uniquement de la guerre.

M. PREVOST rappelle qu'il y a deux problématiques : la prise en charge de la dépollution et le maintien du seuil.

M. LEMAY indique qu'il est sage de décider de ne rien faire pour le perchlorate.

M. VALIN mentionne qu'après vérification auprès du service juridique de l'Agence, la Commission Permanente des Interventions a bien la souveraineté de refuser sans qu'il soit besoin de passer devant le Conseil d'Administration.

Mme LUCQ note qu'il y a deux traitements possibles avec des coûts d'exploitations différents et demande pour quelles raisons il est demandé de prendre en compte la technologie la plus onéreuse.

Mme VALLEE explique que sur le bassin, il y a plusieurs usines de décarbonatation catalytique pour éliminer le nickel mais que cette technique ne permet pas d'enlever le sélénium ou les sulfates. Elle indique que la ville de Somain a mis en place une nano filtration pour éliminer le nickel, elle précise qu'il s'agit d'une technique membranaire. Elle souligne qu'en terme d'investissement, il est difficile de comparer car les usines sont de tailles différentes, la décarbonisation catalytique nécessite beaucoup de génie civil qui représente un coût d'investissement élevé.

M. LEMAY précise que le coût de maintenance et les dépenses énergétiques sur un traitement membranaire sont plus élevés.

M. AGBEKODO indique que le fait de choisir l'osmose inverse est un traitement plus coûteux. Il indique qu'il serait plus raisonnable de plafonner et de laisser la collectivité choisir sa technologie. Il précise qu'après un traitement d'osmose inverse, il est nécessaire d'avoir un traitement de reminéralisation de l'eau.

M. LEMAY mentionne que chaque cas doit être étudié individuellement et qu'il n'y a pas de norme. Il indique que la technologie la moins chère en investissement n'est pas forcément la moins chère en exploitation.

M. VALIN demande que soit énoncé clairement un motif de refus afin de pouvoir faire un retour auprès de la collectivité.

M. LEMAY indique que le motif du refus est qu'il s'agit d'investissement très importants par rapport à un objectif qui n'est pas clairement défini et pour un résultat non avéré en matière de qualité sanitaire.

M. RAOULT souligne qu'ailleurs rien n'est encore fait et que l'Agence Artois Picardie serait la première à financer dans ce domaine.

La délibération « REFUS DE PARTICIPATION RELATIVE A L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU POTABLE DISTRIBUEE »

Dossier numéro 53480.00

(n°17-I-090)

R

B

est refusée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Refus du dossier n°53480.00 du Syndicat Intercommunal des eaux du Valenciennois, traitement des perchlorates à Thiant. Motif du refus : il n'existe pas aujourd'hui de seuils de potabilité pour les perchlorates et la dangerosité de la substance n'est pas avérée. : c.f. Délibération n°17-I-090 : Refus de participation financière relative à l'amélioration de la qualité de l'eau potable distribuée.

La délibération « PARTICIPATION FINANCIERE A L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU POTABLE DISTRIBUEE »

avec 6 dossiers

(n°17-I-69)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions moyennant :

Délibération créée et adoptée en séance suite au refus du dossier n°53480.00 de la délibération « PARTICIPATIONS FINANCIERES A L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU POTABLE DISTRIBUEE (LIGNE X250) (19099) point 4.5.1 du dossier CPI.

Unanimité

4.6. Participation financière à la sécurisation de l'alimentation en eau potable (ligne X251)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°4.6. du dossier de la CPI du 10 novembre 2017) :

• 15 dossiers de participations financières pour un montant de 3,294 M€.

- 98007.02 CA DE BETHUNE BRUAY ARTOISLYS ROMANE
- 30649.00 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN
- 53184.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 56329.00 SIAEP DU DOULLENNAIS ET ENVIRONS
- 56327.00 SIAEP DU PLATEAU NORD ALBERT
- 33727.00 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN
- 33731.00 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN
- 53448.00 REGIE NOREADE
- 53705.00 REGIE NOREADE
- 53448.00 REGIE NOREADE
- 53705.00 REGIE NOREADE
- 56303.00 SI EAU POTABLE DU SANTERRE
- 12160.00 SIAEP PLATEAU DE BELLEVUE
- 12161.00 SIAEP PLATEAU DE BELLEVUE
- 53694.00 SIEPA REGION DE MACHY

La délibération « PARTICIPATION FINANCIERES A LA SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE »

avec 15 dossiers

(n°17-I-70)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X251, pour 2 dossiers : **M. RAOULT, REGIE NOREADE (53448.00, 53705.00)**

M. BLIN fait la présentation du dossier HARDIVILLERS.

● **1 dossier de participations financières pour un montant de 281 920 €.**

- 56346.00 HARDIVILLERS

REMARQUES ET DEBATS :

M. LEMAY remarque qu'un village de 500 habitants, puisse poser autant de problème par rapport aux grandes villes qui posent moins de difficultés.

La délibération « PARTICIPATION FINANCIERE A LA SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE »

avec 1 dossier

(n°17-A-)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions pour transmission au Conseil d'Administration du 23 novembre 2017.

4.7. Participation financière aux économies d'eau et recherche de fuites (ligne X252)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°4.7. du dossier de la CPI du 10 novembre 2017) :

● **10 dossiers de participations financières pour un montant de 0,636 M€.**

- 99890.00 SI DES EAUX DE FLIXECOURT
- 56367.00 SI ALIMENTATION EAU POTABLE GUERBIGNY
- 53396.00 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VALENCIENNOIS
- 56334.00 SIAEP REGION NOUVION
- 56933.00 SIAEP REGION ŒUF
- 33902.00 REGIE NOREADE
- 5375200 SIEPA REGION DE MACHY
- 53758.00 SIEPA REGION DE MACHY
- 53759.00 SIEPA REGION DE MACHY
- 56370.00 LONGFOSSE

PAS DE REMARQUES

La délibération « PARTICIPATION FINANCIERES AUX ECONOMIES D'EAU ET RECHERCHE DE FUITES »

avec 10 dossiers

(n°17-I-071)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X252, pour 1 dossier : **M. RAOULT, REGIE NOREADE (33902.00)**

R

RS

**4.8. Participation financière dans le cadre de l'appel à projets organisation territoriale des compétences locales de l'eau
(ligne X120 et 250)**

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°4.8. du dossier de la CPI du 10 novembre 2017) :

● **4 dossiers de participations financières pour un montant de 123 900 € pour la ligne X120 et X250 pour la ligne 270 035 €.**

- 53663.00 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALENCIENNES METROPOLES
- 56284.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES LA TERRE DES 2 CAPS
- 56256.00 CC DU HAUT PAYS DU MONTREUILLOIS
- 33738.00 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CALAISIS

PAS DE REMARQUE

La délibération « PARTICIPATION FINANCIERE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS ORGANISATION TERRITORIALE DES COMPETENCES LOCALES DE L'EAU

avec 2 dossiers (x250)

(n°17-I-072)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

La délibération « PARTICIPATION FINANCIERE DANS LE CADRE DE L'APPELS A PROJETS ORGANISATION TERRITORIALE DES COMPETENCES LOCALES DE L'EAU

avec 2 dossiers (x120)

(n°17-I-073)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

**4.9 Participation financière aux économies d'eau dans le cadre de l'appel à projets fuites
(ligne X210)**

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°4.9. du dossier de la CPI du 10 novembre 2017) :

● **12 dossiers de participations financières pour un montant de 4,317 M€.**

- 30696.00 REGIE NOREADE
- 33714.00 REGIE NOREADE
- 33723.00 REGIE NOREADE
- 33805.00 REGIE NOREADE
- 33812.00 REGIE NOREADE
- 33816.00 REGIE NOREADE
- 33810.00 SIAEP REGION AUDRUICQ
- 33801.00 SI EAU POTABLE DU SANTERRE
- 33803.00 SI EAU POTABLE DU SANTERRE

- 33841.00 SIAEP PLATEAU SUD AILLY SUR NOYE
- 33852.00 SIVOM COMMUNAUTE DU BETHUNOIS
- 33742.00 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU SUD ARTOIS

PAS DE REMARQUE

La délibération « PARTICIPATION FINANCIERE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS FUTES

avec 12 dossiers

(n°17-I-074)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X210, pour 6 dossiers : M. RAOULT, REGIE NOREADE (30696.00, 33714.00, 33723.00, 33805.00, 33812.00, 33816.00)

5 – LUTTE CONTRE LA POLLUTION D'ORIGINE AGRICOLE

Monsieur BIZAIS, en référence au point n°5 du dossier de séance de la CPI du 10 novembre 2017, présente la situation des engagements de la ligne X18.

5.1. Situation des engagements et participations financières,

c.f. tableau de situation des engagements en point n°5.1 du dossier de la CPI du 10 novembre 2017.

**5.2 Participation financière à la pollution diffuse
(ligne X182)**

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°5.2. du dossier de la CPI du 10 novembre 2017) :

- 1 dossier de participation financière pour un montant de 0,065 M €.
- 56399.00 SIAEP DU DOULLENNAIS ET ENVIRONS

PAS DE REMARQUE

La délibération « POLLUTIONS DIFFUSES SIAEP DU DOULLENNAIS ET ENVIRONS »

avec 1 dossier

(n°17-I-075)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

**5.3 Participation financière à l'appel à projets ECOPHYTO
(ligne X182)**

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°5.3. du dossier de la CPI du 10 novembre 2017) :

- 11 dossiers de participations financières pour un montant de 1 085 026 €.

- 30516.00 SARL PICVERT
- 53760.00 SI EAU POTABLE DU SANTERRE
- 53763.00 CENTRE PERMANENT INITIATION ENVIRONNEMENT
- 53778.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME
- 53779.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME
- 53780.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD PAS DE CALAIS
- 53781.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD PAS DE CALAIS
- 53782.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD PAS DE CALAIS
- 53786.00 SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE UNEAL
- 53796.00 GEONORD
- 53797.00 GROUPE CARRE AS

REMARQUES ET DEBATS :

M. LACOMBLEZ avec l'accord du Président indique que c'est dans les zones d'élevages que les nappes sont les mieux protégées, que cela est dans l'intérêt de l'eau et de l'élevage de pouvoir maintenir les éleveurs. Elle constate que sur les priorités 1 et 2 pour lesquelles il avait été voté une sanctuarisation du volet financier (70 %), l'agence n'a réussi qu'à fait parvenir 100 000 euros sur les 1,4 millions de l'enveloppe. Elle précise que la définition des priorités est suffisante pour fonctionner correctement.

M. VALIN précise que les 70 % étaient une demande de la profession agricole.

M. LACOMBLEZ indique que DRAFF s'interroge la manière de mobiliser l'ensemble de la profession agricole afin que l'an prochain lors du prochain appel à projets il y ait beaucoup plus de demandes. Elle souligne que cette année la communication n'a pas été suffisante.

M. FAICT avec l'accord du président rappelle que les taxes proviennent essentiellement du monde agricole de par l'utilisation des produits phytosanitaires et qu'il est judicieux que celles-ci soient reversées au monde agricole.

Il souhaite également apporter une précision sur le dossier de la Somme avec l'accord du président car il est en conflit d'intérêt.

Il indique qu'il ne s'agit pas d'OAD telle qu'elles sont mises en places depuis plusieurs années, mais de nouveaux OAD (prévention des maladies).

Mme THEPAUT mentionne que les nouveaux éléments amènent une modification du projet suite à la proposition d'avis de l'Agence. Elle précise que l'impact financier est de 50 000 € de participation financière.

M. FAICT précise qu'il ne s'agit pas d'une modification de l'avis car l'idée de départ reste la même mais qu'elle a mal été comprise.

M. VALIN rappelle que juridiquement M. FAICT est en conflit d'intérêt sur le dossier.

M. LEMAY complète en indiquant qu'il est autorisé à parler et non à voter.

M. VALIN indique qu'il faut prendre le temps de l'analyse et propose d'ajourner le dossier afin de le revoir lors d'une prochaine séance, sachant qu'il n'y a pas d'ambiguïté sur ECOPHYTO.

M. LEMAY accorde le report du dossier à la prochaine CPI.

M. VALIN précise que l'on ajourne l'axe 1 du dossier de la chambre d'agriculture de la Somme. (56424.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME)

La délibération « POLLUTIONS DIFFUSES »

avec 10 dossiers

(n°17-I-076)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) , sauf avec l'accord du Président LEMAY en réponse à l'intervention de Mme LACOMBLEZ de la DRAAF, ligne X182, pour 2 dossiers : M. FAICT, Chambre d'Agriculture de la Somme (53778.00, 53779.00)

N'a pas participé au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X182, pour 3 dossiers : M. ROUSSEL, Chambre d'Agriculture de Région Nord Pas de Calais (53780.00, 53781.00, 53782.00)

Dossier n°53778.00, axe 1 (59 971 € de Participation financière présentée comme dépense non finançable à la CPI), au vu d'éléments complémentaires : à ré-étudier pour la prochaine CPI 2018.

N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt), sauf avec l'accord du Président LEMAY en réponse à l'intervention de Mme LACOMBLEZ de la DRAAF, ligne X182, pour 1 dossier : M. FAICT, Chambre d'Agriculture de la Somme (56424.00).

5.3.2 Participation financière à l'appel à projets ECOPHYTO

Dossier n° 53762

Dépense non finançable en totalité

(ligne X182)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision (c.f. détails du point de présentation n°5.3.2 du dossier de la CPI du 10 novembre 2017) :

- **1 dossier de participation financière pour un montant de 317 305 €.**
- 53762.00 CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DES HAUTS DE FRANCE

PAS DE REMARQUE

**La délibération « PARTICIPATION FINANCIERE A L'APPEL A PROJETS ECOPHYTO
DEPENSES NON FINANÇABLES EN TOTALITE DOSSIER 53762 »**

avec 1 dossier

(n°17-I-077)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas participé au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X182, pour 1 dossier : M. ROUSSEL, Chambre d'Agriculture de Région Nord Pas de Calais (53762.00)

5.3.3 Participation financière à l'appel à projets ECOPHYTO

Dossier n° 33747

DEPENSES NON ELIGIBLES EN TOTALITE

Dossier présenté

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision (c.f. détails du point de présentation n°5.3.3 du dossier de la CPI du 10 novembre 2017) :

- **1 dossier de participation financière pour un montant de 41 451 €.**
- 33747.00 SCEA le Verger du Franc Picard

PAS DE REMARQUE

**La délibération « PARTICIPATION FINANCIERE A L'APPEL A PROJETS ECOPHYTO
DEPENSES NON FINANÇABLES EN TOTALITE DOSSIER 33747 »**

**avec 1 dossier
(n°17-I-078)**

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

5.3.4 Participation financière à l'appel à projets ECOPHYTO DOSSIERS REFUSES

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (cf. détails du point de présentation n°5.3.4 du dossier de la CPI du 10 novembre 2017) :

● 2 dossiers de participations financières

- ECOPHYTO II : formation agriculteur responsable
- ECOPHYTO II : zéro phyto chez les particuliers

PAS DE REMARQUE

**La délibération « PARTICIPATION FINANCIERE A L'APPEL A PROJETS ECOPHYTO
DOSSIERS REFUSES »**

**avec 2 dossiers
(n°17-I-079)**

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

5.4 SOUTIEN AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET AGROFORESTERIE

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (cf. détails du point de présentation n°5.4 du dossier de la CPI du 10 novembre 2017) :

● 6 dossiers de participations financières

- 33748.00 GABNOR
- 33750.00 UNION REGIONALE DES GROUPEMENTS DE PRODUCTEURS DE PORCS
- 33751.00 A PRO BIO
- 56388.00 INSTITUT SUPERIEUR DE L'AGRICULTURE
- 56397.00 CUMA BIO TERRITOIRES
- 99744.00 SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE NORABIO

PAS DE REMARQUE

La délibération « SOUTIEN AGRICULTURE BIO ET AGROFOREST »

**avec 6 dossiers
(n°17-I-080)**

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

6 – RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Monsieur VALIN en référence au point n°6 du dossier de séance de la CPI du 10 novembre 2017, présente la situation des engagements des lignes X24 « restauration et gestion des milieux aquatiques » et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

6.1 - Situation des engagements

cf. tableau de situation des engagements en point n°6.1 du dossier de la CPI du 10 novembre 2017.

6.2 – Participations financières en faveur de l'entretien et la restauration des cours d'eau (ligne X24)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (cf. détails du point de présentation repris au point n°6.2 du dossier de la CPI du 10 novembre 2017) :

● **4 dossiers de participations financières pour un montant de 0,660 M€.**

- 53414.00 FEDERATION DE LA SOMME POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
- 56342.00 UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD (USAN)
- 56365.00 LE QUESNOY
- 56398.00 FEDER DEPART ASSOC PECHE PISCICULTURE NORD

Pas de remarque.

La délibération « ENTRETIEN RESTAURATION DES COURS D'EAU »

avec ses 4 dossiers

(n°17-I-081)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X240, pour 1 dossier : M. RAOULT, Le Quesnoy (56365.00)

N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X240, pour 1 dossier : M. SKIERSKI, Fédération de pêche du Nord (56398.00)

6.3 – Participations financières en faveur de l'érosion (ligne X242)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (cf. détails du point de présentation repris au point n°6.3 du dossier de la CPI du 10 novembre 2017) :

● **3 dossiers de participations financières pour un montant de 0,120 M€.**

- 53719.00 SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE LA HEM
- 53722.00 CC DU TERNOIS
- 56363.00 FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU PAS DE CALAIS

REMARQUES ET DEBATS :

M. DEFLESSELLE s'interroge quant à la réutilisation de l'étude faite par la fédération des chasseurs par d'autres collectivités.

M. JOURDAN précise que cette étude s'inscrit dans le programme global érosion qui est porté par l'ensemble des collectivités, que l'objectif est de montrer les aménagements les plus bénéfiques pour les gibiers de plaine. Il indique que prochainement auront lieu les assises de l'érosion dans le département de la Somme. Cet événement sera organisé par la chambre d'agriculture et l'étude fera l'objet d'une présentation afin de montrer comment cela peut être décliné sur l'ensemble du territoire des collectivités.

La délibération « EROSION »

avec ses 3 dossiers

(n°17-I-082)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

6.4 – Participations financières en faveur de l'entretien et la restauration des zones humides (ligne X243)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation repris au point n°6.4 du dossier de la CPI du 10 novembre 2017) :

• 2 dossiers de participations financières pour un montant de 75 641 €.

- 53769.00 SYNDICAT PARC NATUREL REG SCARPE ESCAUT
- 53770.00 CC DE FLANDRE INTERIEURE

Pas de remarque :

La délibération « ENTRETIEN RESTAURATION DES ZONES HUMIDES »

avec ses 2 dossiers

(n°17-I-083)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

• 1 dossier de participation financière pour un montant de 96 977 €.

- 56400.00 AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT

REMARQUES ET DEBATS :

M. DEFLESSELLE s'interroge quant à la récupération de la TVA.

M. JOURDAN indique que souvent ce type de travaux est réalisé par des associations qui sont facturées net de taxe. Ils ne sont donc pas en capacité de récupérer la TVA. Il mentionne que chaque maître d'ouvrage justifie s'il récupère ou non la TVA.

La délibération « ENTRETIEN RESTAURATION DES ZONES HUMIDES AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT »

Avec ses 1 dossiers

(n°17-I-084)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

6.5 – Participations financières en faveur de la prévention des inondations (ligne X244)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation repris au point n°6.5 du dossier de la CPI du 10 novembre 2017) :

• 6 dossiers de participations financières pour un montant de 510 649 €.

- 33948.00 VOIES NAVIGABLES DE France
- 53793.00 UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD (USAN)
- 53802.00 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALENCIENNES METROPOLE
- 53806.00 COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
- 56257.00 SYNDICAT MIXTE INSTITUTION INTERCOMMUNALE DES WATERINGUES
- 56261.00 SYNDICAT MIXTE INSTITUTION INTERCOMMUNALE DES WATERINGUES

Pas de remarque

La délibération « PREVENTION DES INONDATIONS »

avec ses 6 dossiers

(n°17-I-085)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas participé au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X244, pour 1 dossier : le représentant de M. GUIMBAUD, VNF (M. MATRAT) (33948.00)

• 3 dossiers de participations financières pour un montant de 142 348 €.

- 53784.00 SYND MIXTE AMENAGEMENT GESTION EAU AA
- 53788.00 SYNDICAT MIXTE AMEVA
- 53790.00 UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD (USAN)

Pas de remarque

La délibération « PREVENTION DES INONDATIONS APPEL A PROJETS ORGANISATION TERRITORIALE DES COMPETENCES LOCALES DE L'EAU »

avec ses 3 dossiers

(n°17-I-086)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X244, pour 1 dossier : M. DISSAUX, délégué SMAGEAA (mandat à M. RAOULT) (53784.00)

N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X244, pour 1 dossier : **Mme LUCQ.**

**6.6 – Participations financières en faveur des acquisitions foncières de zones humides
(ligne X245)**

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation repris au point n°6.6 du dossier de la CPI du 10 novembre 2017) :

- **1 dossier de participation financière pour un montant de 71 358 €.**
- 56374.00 CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DU NORD ET DU PAS DE CALAIS

Pas de remarque

***La délibération « AQUISITION ZONES HUMIDES MAINTIEN BIODIVERSITE
CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DU NORD ET DU PAS DE CALAIS »***

avec 1 dossier

(n°17-I-087)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X245, pour 1 dossier : **M. BARBIER, Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord Pas de Calais (56374.00)** Unanimité.

**6.7 – Participations financières en faveur du rétablissement de la continuité écologique du cours d'eau
(ligne X246)**

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation repris au point n°6.7 du dossier de la CPI du 10 novembre 2017) :

- **6 dossiers de participation financière pour un montant de 888 083 €.**
- 53804.00 SYNDICAT MIXTE AMEVA
- 56297.00 SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA SELLE
- 56317.00 ASS SYNDICALE DE LA RIVIERE DE LA SELLE
- 56318.00 SI D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE L'AIRAINES
- 56337.00 SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA SELLE
- 56373.00 SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU MARQUENTERRE

Pas de remarque

La délibération « RETABLISSEMENT CONTINUITE ECOLOGIQUE COURS D'EAU »

avec 6 dossiers

(n°17-I-088)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

7 – ECOLOGIE DU MILIEU

Monsieur JOURDAN en référence au point n°7 du dossier de séance de la CPI du 10 novembre 2017, présente la situation des engagements des lignes X32 « connaissance environnementale des eaux littorales et de transition » et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

7.1 - Situation des engagements

c.f. tableau de situation des engagements en point n°7.1 du dossier de la CPI du 10 novembre 2017.

7.2 – Participations financières en faveur de la surveillance DCE macro algues Museum national d'histoire naturelle de Concarneau (ligne X32)

Dossier présenté

- 1 dossier de participation financière pour un montant de 53 904 €.
- 56423.00 MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

REMARQUES ET DEBATS :

M. LEMAY mentionne que la présentation lui a permis de comprendre la différence entre intertidales et subtidales.

La délibération « CONNAISS. ENVIR. EAUX TRANSIT LITT MARIN MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE »

avec 1 dossier

(n°17-I-089)

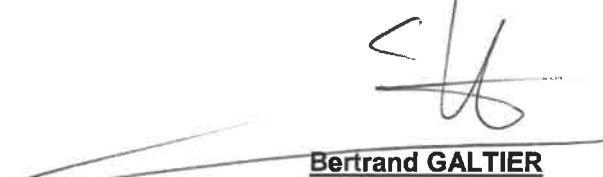
est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

M. LEMAY remercie les membres de la commission et clôt la séance à 12h29.

LE PRESIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DES INTERVENTIONS


Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE


Bertrand GALTIER

